

Crozon

Eaux de baignade : l'Agence régionale de santé réagit

L'Agence régionale de santé (ARS), chargée d'effectuer des prélèvements et de les valider afin de classer les eaux de baignade, réagit à la suite de notre article du mardi 21 août, intitulé « Eaux de baignade douteuses ». « L'ARS détermine avant la saison estivale, en concertation avec le responsable de la baignade, le point de surveillance où seront réalisés les prélèvements d'eau. Plusieurs critères sont pris en compte, dont la fréquentation maximale des

baigneurs. Les plages de Crozon ont fait l'objet de ce processus et la mise en œuvre des prélèvements par le laboratoire ne pose aucune difficulté, souligne l'ARS. Il faut rappeler que l'ensemble des plages suivies à Crozon présentent une eau d'excellente qualité. Les eaux prélevées dans les ruisseaux ne sont pas représentatives de l'eau à laquelle les baigneurs sont exposés sur les plages. Les niveaux de contamination observés dans les

ruisseaux de Crozon, s'ils sont supérieurs pour certains aux valeurs limites fixées pour les eaux de baignades, n'apparaissent pas anormalement élevés pour ce type de cours d'eau. »

Par ailleurs, les fiches des prélèvements réalisés sur les plages de Morgat, Trez-Rouz, Postolonnec et Goulien par un privé ont été transmises à la police de l'eau.